



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. n°4 – 10 septembre 2024

Présent(e)s : Mmes. Christelle SCHMITT et Blandine LE FRANC-LEHNEN

MM. Gilles LIX, Xavier OBERNESSER, Jean-Marc SCHNELL, Armand KOST et Yann MONTAGNE

Invités : MM. Eric KOBLER, Claude SCHWAAB

Excusée : Mme. Marie DIDIENNE

Consultation à distance

Une consultation en distanciel a été demandée par le président Yann MONTAGNE à propos du championnat territorial jeunes.

En effet, la formule du championnat du Grand Est des jeunes a été modifiée et il revient au département d'organiser une 1^{ère} phase qualificative, en fonction des places attribuées par la LRGEB.

Les temps de jeu sont différents pour les catégories U13 et U15 et il s'agit de se positionner sur quelle règle adopter : soit sur les temps Ligue (4x8' et 4x10') soit sur les temps du CD67 (4x7' et 4x8').

Les membres du Bureau discutent longuement sur les avantages et les inconvénients d'une harmonisation, d'autant qu'elle intervient à quelques jours des premiers matchs.

Ceci ne concerne que **le temps de compétition jeunes en Qualif Région (QR)**, avec un barème financier d'arbitrage en conséquence.

- Équipes U13 F et G : 4x8 minutes (au lieu de 4x7 minutes).
- Équipes U15 F et G : 4x10 minutes (au lieu de 4x8 minutes).
- Prolongations telles que définies dans les dispositions particulières, identiques au championnat territorial.

Les membres du bureau, **à la majorité**, décident d'adopter les temps de jeu cités ci-dessus avec un barème financier d'arbitrage adapté au temps des rencontres.

La Secrétaire Générale,
Blandine LE FRANC-LEHNEN



Le Président,
Yann MONTAGNE

